

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 26 juin 2015  
(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène  
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe  
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine  
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h  
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

### **EXCUSE :**

M. COLOMBIER Jacques  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Communes de Bègles, Bordeaux et Floirac - Pont Jean-Jacques Bosc et ses raccordements - Validation du dossier d'avant projet (AVP)**

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2011/0331 du 27 mai 2011, le Conseil métropolitain a décidé de réaliser l'opération « Pont Jean-Jacques Bosc », avec un coût prévisionnel pour les travaux de 110.000.000 € TTC, soit 91.973.244 € HT en valeur avril 2011 (TVA à 19,6 %).

Par marché n°140035 U, Bordeaux Métropole a confié la maîtrise d'œuvre de l'opération du pont Jean-Jacques Bosc et de ses raccordements au groupement conjoint avec mandataire solidaire OMA (Mandataire) / WSP Finland / Michel Desvigne Paysagiste / Lumières Studio on Switch.

**Validation du dossier des études d'avant projet (AVP)**

Le maître d'œuvre a remis le dossier des études d'avant projet (AVP) en octobre 2014. Ces études ont fait l'objet d'échanges avec les services et les communes concernées (Bègles, Bordeaux et Floirac). Des observations ont été émises. Certaines sont reprises sous forme de réserves à prendre en compte au stade ultérieur des études de phase projet (PRO), d'autres ont nécessité des adaptations immédiates de l'avant projet, proposées par le maître d'œuvre.

Le comité de projet a rendu un avis favorable sur l'AVP le 4 mars 2015.

Le dossier des études d'avant projet (AVP) ainsi finalisé est tenu à disposition des élus au Service maîtrise d'ouvrage de la Direction des grands travaux et des investissements de déplacement. Il servira d'entrant, assorti des réserves notifiées au maître d'œuvre, pour les études à venir de phase PRO.

Le projet tel qu'il résulte de ces études de phase AVP servira de base au dossier des études d'impact du projet qui sera soumis dans les prochains mois à l'enquête publique.

## **Validation du coût prévisionnel des travaux**

Le coût prévisionnel des travaux sera celui qui sera contractualisé avec le maître d'œuvre, par voie d'avenant, pour l'application des clauses fixées dans son marché pour le respect du coût des travaux.

Le montant de l'enveloppe affectée aux travaux pour l'ensemble de l'opération au moment de la décision de faire (délibération n°2011/0331 du 27 mai 2011) et du lancement du concours de maîtrise d'œuvre (délibération n°2011/0418 du 24 juin 2011) était de 91.973.244 € HT en valeur avril 2011. Ce montant est appelé  $C_0$ .

Ramené en valeur août 2012 (mois de référence du marché de maîtrise d'œuvre) selon l'indice TP 01 (indice retenu au marché de maîtrise d'œuvre), le montant  $C_0$  est de 95.119.947 € HT.

Le dossier des études d'AVP qu'il est proposé de valider donne une estimation du projet par le maître d'œuvre de 97.137.040 € HT en valeur août 2012, soit une augmentation de + 2.017.093 € HT (+ 2,12 %) par rapport à  $C_0$ .

Cette augmentation est principalement due à des modifications imprévues du contexte qui s'imposent à l'opération :

- Mise en application de l'eurocode 7 : modification des règles réglementaires de calcul des pieux de fondation profonde des piles et des culées de l'ouvrage. Cette modification réglementaire a comme incidence d'augmenter d'environ 20 % les quantités de pieux sous les appuis, soit une incidence financière chiffrée à + 840.959 € HT.
- Rallongement du pont de 4 mètres pour ne pas impacter le mur-digue en rive droite. Cette modification du projet s'est avérée nécessaire suite aux premiers échanges avec les services de l'Etat compte tenu de l'état de ce mur-digue. L'incidence financière est chiffrée à + 454.414 € HT.

Pour le reste (+0,75%) l'augmentation résulte des aléas de chiffrage du projet remis au concours.

C'est cette valeur qui sera retenue pour la suite du marché de maîtrise d'œuvre comme coût prévisionnel des travaux à respecter :

$$\mathbf{C = 97.137.040 € HT en valeur août 2012 (soit 116.564.448 € TTC).}$$

Dans l'attente des résultats des procédures de marchés publics qui permettront de fixer le coût de référence des travaux, une inscription budgétaire du projet en Autorisation de paiement/Crédit de paiement (AP/CP) a été faite par délibération n°2013/0951 du Conseil du 20 décembre 2013, pour un coût à terminaison de 146 M€ TTC (travaux, maîtrise d'œuvre, foncier, frais de maîtrise d'ouvrage).

L'opération est inscrite au budget principal, Chapitres 20/21/23, Articles 2031/2115/2315 – Opération 05P114O003 «Pont Jean-Jacques Bosc» - Exercices 2015 et suivants.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L.2121-12 et L.2121-3 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le dossier d'avant-projet (AVP) finalisé de mars 2015 tenant compte des observations,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE**

**Article 1** : le dossier des études de phase AVP du projet est validé, avec les réserves émises par le maître d'ouvrage et qui seront prises en compte au stade ultérieur des études de phase PRO ;

**Article 2** : le projet tel qu'il résulte de ces études de phase AVP servira de base au dossier des études d'impact du projet qui sera soumis dans les prochains mois à l'enquête publique ;

**Article 3** : le coût prévisionnel des travaux est arrêté à 97.137.040 € HT (en valeur août 2012). Ce coût sera contractualisé avec le maître d'œuvre, par voie d'avenant, pour l'application des clauses fixées dans son marché pour le respect du coût de l'opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 JUILLET 2015  
  
PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2015

Mme. CLAUDE MELLIER